



Syndrome d'Asperger et assurances professionnelles

Par **MAsper**, le **01/12/2015** à **17:59**

Bonjour,

j'ai une question un peu particulière, j'espère que quelqu'un saura y répondre :

Voilà, je suis chirurgien-dentiste, en libéral depuis 2008, installée à mon compte depuis 2014.

J'ai souscrit une assurance prévoyance professionnelle il y a pas mal d'années.

Aujourd'hui, ma vie personnelle (ainsi que certains aspects de ma vie professionnelle) me fait m'interroger sur l'éventualité que je puisse être porteuse du Syndrome d'Asperger (forme d'autisme ultra-light). J'ai entamé les (longues) démarches pour parvenir à passer les tests diagnostics dans un service spécialisé.

Or, je me demande si ce diagnostic, dans l'éventualité où il serait posé, ne risque pas de me porter préjudice sur le plan assurance prévoyance et assurance de crédits.

En effet, le syndrome d'Asperger est peu connu et risque d'effrayer les médecins des assurances, alors qu'il ne m'empêche absolument pas d'exercer mon métier. J'ai la chance de ne pas avoir trop de problèmes sur le plan professionnel, je ne tiens absolument pas à avoir une reconnaissance de handicap, je veux juste continuer à travailler, tout en sachant qui je suis.

L'idéal pour moi serait de passer le test diagnostic "officieusement", mais je ne sais pas si cela est possible. Je poserai la question aux médecins quand les rencontrerai.

Passer ce test diagnostic me tient à cœur, mais je ne voudrais pas que cela nuise à ma carrière professionnelle et m'empêche d'emprunter pour agrandir mon cabinet dans quelques années ou de percevoir des indemnités maximales si jamais je faisais un burn-out (très répandu dans ma profession).

Donc, si quelqu'un a un avis sur la question ou un témoignage d'une expérience proche de la mienne...

Merci